



Activités & Nouvelles

Novembre 2022



Table des matières

Message du Directeur général.....	1
Élections et prix de l'AWSB.....	2
Date limite pour les prix et les bourses.....	3
Récipiendaire de la bourse.....	3
Appel de propositions de l'ATTSNB: Développement professionnel....	4
Sondage sur le code de déontologie de l'ACTS.....	5
Demandes de participation.....	5
Résumés des récents avis d'audiences disciplinaires.....	6
Opportunités de formation continue.....	12
Avantage - membres non-praticiens.....	14
Ressources de bien-être.....	14
Postes vacants des comités.....	15
Médiassociaux.....	15
Soumissions au bulletin.....	16

Message du Directeur général

Recrutement et maintien en poste

Plus tôt cette année, l'ATTSNB a sondé les membres concernant le recrutement et le maintien en poste des travailleurs sociaux au Nouveau-Brunswick. Nous avons finalisé le rapport qui résume les nombreuses données recueillies. Nous avons été ravis de voir que plus de 800 membres, soit 37 % des membres, ont répondu au sondage pour apporter leur précieuse contribution.

Les principales préoccupations identifiées comprennent le nombre élevé de cas, les besoins accrus en matière de bien-être et d'équilibre travail / vie personnelle, ainsi que les niveaux de stress ingérables vécus par les travailleurs sociaux, en plus du pourcentage élevé de membres qui ont connu ou sont proches de vivre de l'épuisement professionnel et / ou du traumatisme vicariant.

Merci à tous ceux qui ont participé au sondage; votre implication dans le processus de collecte de données a été plus qu'utile et bénéficiera à la stratégie et au plan d'action de recrutement et de maintien en poste, impactant la qualité des expériences des travailleurs sociaux dans leurs rôles à long terme.

[CLICKEZ ICI POUR LIRE LE RAPPORT](#)

Campagne promotionnelle

Dans un autre ordre d'idées, notre campagne de promotion a repris pour continuer à sensibiliser les Néo-Brunswickois aux différents milieux de travail et clientèles avec lesquelles les travailleurs sociaux interagissent au quotidien. Au fur et à mesure que les membres du public verront nos publicités vidéo, leurs perceptions positives de la profession augmenteront et leurs rappelleront que les travailleurs sociaux peuvent aussi les aider.

Vous voulez nous aider à mettre en lumière le travail que font les travailleurs sociaux pour les Néo-Brunswickois? Participez en partageant nos vidéos sur les réseaux sociaux!

Merci,



Miguel LeBlanc, TSI, BTS, MTS
Directeur général

Élections et prix de l'ASWB

La présence du Nouveau-Brunswick au sein du American Social Work Boards (commissions américaines de travail social) accroit de manière significative récemment, surtout depuis que deux membres du conseil de l'ATTSNB ont été élues au conseil d'administration de l'ASWB.

L'Association tiens à féliciter la présidente de l'ATTSNB, Géraldine Poirier Baiani, pour sa victoire à l'élection de trésorière de l'ASWB, ainsi que Karine Levesque, directrice du chapitre Edmundston / Grand-Sault de l'ATTSNB, qui a été réélue au poste de secrétaire du conseil. Nous sommes confiants que Géraldine et Karine continueront à renforcer le mandat de l'ASWB de fournir un soutien et des services à la communauté de réglementation du travail social pour faire progresser des pratiques sécuritaires, compétentes et éthiques, afin de renforcer la protection du public.

De plus, l'Association tiens à souligner le récipiendaire de cette année du prix Glenda McDonald de l'ASWB pour un engagement exceptionnel envers le service des conseils de réglementation du travail social. Ce prix est décerné à une personne qui promeut le fonctionnement éthique, responsable et efficace d'un conseil membre, qui facilite un processus juste, efficace et responsable de réglementation juridique dans une juridiction membre ou au nom d'un conseil membre, et qui éduque le public et la profession sur la réglementation juridique. Félicitations à Miguel LeBlanc, Directeur général de l'ATTSNB sur la remise de ce prix!

Les élections et la cérémonie de remise des prix ont eu lieu en Arizona à la mi-novembre et ont été accompagnées de réunions et de discussions entre de nombreux organismes de réglementation nord-américains.

Date limite pour les prix et les bourses

Voici les dates limites à venir pour les prix et les bourses:

Bourse de Co-operators pour les membres étudiants

Date limite pour les personnes inscrites au Baccalauréat en travail social à l'école de travail social de l'Université de Moncton : le 31 janvier

Les assurances habitation et auto de Co-operators, en partenariat avec l'ATTSNB, sont heureux d'offrir des bourses d'études d'une valeur de 500 \$ chacune, attribuées sur une base annuelle.

[Cliquer ici pour les conditions d'admission](#)

[Cliquer ici pour le formulaire de demande](#)

Prix d'excellence pour service insigne de l'ACTS

Date limite: 31 décembre

Le Prix d'excellence pour service insigne de l'ACTS est décerné chaque année par l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux pendant le Mois du travail social à une personne ou à un groupe choisi par chaque association provinciale parmi ses membres. Le prix est décerné afin de souligner des contributions exceptionnelles au domaine du bien-être social et à la profession du travail social au Canada.

[Cliquer ici pour les conditions d'admission](#)

[Cliquer ici pour le formulaire de demande](#)

Récipiendaire de la bourse

Uni Coopération financière a le plaisir d'offrir chaque année, en partenariat avec l'ATTSNB, une bourse d'études. Les membres étudiants de l'ATTSNB qui habitent au Nouveau-Brunswick et poursuivent leurs études en travail social à temps plein dans le cadre d'un programme d'apprentissage à distance peuvent poser leur candidature pour la bourse.



*Brandon Lanteigne
Récipiendaire de la bourse*

Appel de propositions de l'ATTSNB : Développement professionnel

L'ATTSNB est à la recherche de propositions pour des webinaires dans le cadre du Fonds de développement professionnel de l'ATTSNB !

Si vous avez une expertise dans un sujet d'intérêt pertinent au domaine du travail social, **nous vous invitons à soumettre une proposition pour présenter un webinaire d'une heure ou un événement en personne pour des travailleuses et des travailleurs sociaux dans le cadre du Fonds de développement professionnel de l'ATTSNB.** Bien que nous soyons intéressés par des webinaires sur tous les sujets liés au domaine du travail social, les sujets suivants seront prioritaires en raison de l'intérêt des membres, surtout si votre événement est présenté en français:

- Traumatisme vicariant (secondaire);
- Pratique du travail social tenant compte des traumatismes ;
- Deuil et perte ;
- La violence entre partenaires intimes (VPI) et ses impacts sur les enfants et/ou les adultes ; ou
- Dépendances et santé mentale.

Les subventions du Fonds de perfectionnement de l'ATTSNB sont offertes chaque année aux membres de l'ATTSNB qui présentent des webinaires aux travailleuses et travailleurs sociaux de la province dans leur domaine de connaissance, de spécialisation ou de pratique.

Pour être admissibles à une subvention pour présenter un webinaire, les travailleuses et travailleurs sociaux doivent remplir [un formulaire de renseignements sur le webinaire](#). **Les demandes sont évaluées dans l'ordre de leur présentation. Si la demande est approuvée et la personne qui demande une subvention répond aux exigences relatives au webinaire et présente le webinaire, elle reçoit le remboursement de sa cotisation.**

Pour plus d'informations sur le Fonds, y compris les lignes directrices du Fonds, veuillez [cliquer ici](#).

Sondage sur le code de déontologie de l'ACTS

Sondage auprès des membres de l'ACTS sur le Code de déontologie

En tant que membres de l'ACTS, les membres de l'ATTSNB sont invités à participer au sondage sur le code de déontologie renouvelé et révisé. « Il décrit un ensemble de valeurs et de principes éthiques universels, ainsi que des lignes directrices pour la conduite intègre de toutes les travailleuses sociales et de tous les travailleurs sociaux du Canada. L'ACTS modernise le Code en actualisant les valeurs et les principes actuels, notamment en élaborant une nouvelle valeur et de nouveaux principes axés sur la réconciliation avec les peuples autochtones et en intégrant des lignes directrices dans un seul document. Nous sollicitons votre avis sur la version actualisée du Code. »

[CLIQUEZ ICI](#) pour participer au sondage.

Demandes de participation

Que pensent les prestataires de soins de santé mentale de la thérapie assistée par les psychédéliques?

L'Université métropolitaine de Toronto (anciennement l'Université Ryerson) recueille des données auprès des fournisseurs de soins de santé mentale pour une étude sur l'opinion des fournisseurs sur la thérapie assistée par les psychédéliques.

- [CLIQUEZ ICI](#) pour plus d'information et pour participer (ressource anglophone).

Participation à un projet de recherche

Un étudiant à la maîtrise en travail social recherche des participants « ayant au moins 1 an d'expérience en intervention sociale. Le but de l'étude est de comprendre la place des pratiques écosociales dans l'intervention sociale au Nouveau-Brunswick. »

- [CLIQUEZ ICI](#) pour plus d'information et pour participer.

Résumés des récents avis d'audiences disciplinaires

Voici les résumés des procédures disciplinaires récentes. Veuillez noter qu'en tant qu'organisme de réglementation des travailleuses et des travailleurs sociaux au Nouveau-Brunswick, l'ATTSNB a pour mandat de promouvoir l'excellence dans la pratique du travail social et de protéger le public. Dans le cadre de notre mandat, nous sommes tenus d'informer nos membres et le public de certaines procédures disciplinaires.

2022-04-22

Une audience du Comité de discipline de l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick a été tenue le 22 avril 2022 pour entendre et juger une plainte reprochant à un membre d'avoir commis une faute professionnelle.

Plus précisément, selon les allégations, la membre n'a pas respecté les normes et les pratiques du milieu de travail en ce qui concerne les dossiers et la documentation.

La membre a avoué de plein gré au Comité de discipline qu'elle avait commis une faute professionnelle et a dit que des sanctions disciplinaires étaient appropriées.

Ayant conclu que la membre avait commis une faute professionnelle, le Comité de discipline a imposé les sanctions suivantes :

1. une réprimande écrite gardée dans le dossier du membre pendant une année ;
2. le versement des frais s'élevant à 500 \$;
3. la participation à un webinaire de perfectionnement professionnel ;
4. un devoir à faire, soit la lecture d'un article de perfectionnement professionnel ;
5. la rédaction et la publication d'un résumé de l'affaire disciplinaire sans mention de noms, à des fins de sensibilisation des membres.

2022-09-01

Une audience du Comité de discipline de l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick a été tenue le 1er septembre 2022 pour entendre et juger une plainte reprochant à une membre d'avoir commis une faute professionnelle. Plus précisément, selon les allégations, la membre n'a pas maintenu de limites professionnelles avec un ancien client.

La membre a avoué de plein gré au Comité de discipline qu'elle avait commis une faute professionnelle en prenant les mesures suivantes et a dit que des sanctions disciplinaires étaient appropriées :

1. La membre n'a pas maintenu de limites professionnelles appropriées avec un ancien client.
2. La membre a communiqué avec un ancien client par téléphone et a échangé des textos avec celui-ci.
3. La membre a fourni des services de soutien et de transport à un ancien client.
4. La membre a accepté un don de nourriture de l'ancien client.

Ayant conclu que le membre avait commis une faute professionnelle, le Comité de discipline a imposé les sanctions suivantes :

1. une réprimande écrite gardée dans le dossier de la membre ;
2. le versement des frais s'élevant à 1 500 \$;
3. la supervision du travail social au moment du retour de la membre à l'exercice de la profession, pendant au moins six mois ;
4. deux devoirs à faire, au titre de perfectionnement professionnel ;
5. un cours de perfectionnement professionnel à suivre ;
6. la rédaction et la publication d'un résumé de l'affaire disciplinaire sans mention de noms, à des fins de sensibilisation des membres.

2022-10-06

Une audience du Comité de discipline de l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick a eu lieu le 6 octobre 2022 pour entendre et déterminer la plainte contre une membre.

Plus précisément, la membre a été accusé d'avoir consommée de l'alcool pendant les heures de travail et d'avoir fait une visite à domicile chez une cliente.

Par Soumission Volontaire, la membre a volontairement admis d'avoir commis une faute professionnelle et convient que des sanctions disciplinaires sont appropriées.

Après avoir déterminé que la membre était coupable de faute professionnelle, le Comité de discipline a imposé les sanctions disciplinaires suivantes :

1. Une réprimande écrite dans le dossier personnel du membre ;
2. Une amende de \$500.00 ;
3. Être supervisée par un(e) TSI lorsqu'elle réintégrera la profession de travail social ;
4. Services de counseling ; et
5. Résumé et publication de l'affaire sans noms pour l'éducation des membres.

2022-10-18

Une audience du Comité de discipline de l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick a été tenue le 18 octobre 2022 pour entendre et juger une plainte reprochant à un membre d'avoir commis une faute professionnelle.

Plus précisément, selon les allégations, le membre a fait des commentaires répréhensibles au sujet de l'apparence physique de ses collègues, a eu un contact physique inapproprié et a fait des commentaires désobligeants à un collègue. Son comportement a eu un impact sur son emploi, car son employeur l'a congédié.

Le membre a avoué de plein gré au Comité de discipline qu'il avait commis une faute professionnelle et a dit que des sanctions disciplinaires étaient appropriées.

Ayant conclu que le membre avait commis une faute professionnelle, le Comité de discipline a imposé les sanctions suivantes :

1. une réprimande écrite gardée dans le dossier du membre ;
2. le versement des frais s'élevant à 500 \$; et
3. résumé et publication de l'affaire sans noms pour l'éducation des membres.

2022-10-18

Une audience du Comité de discipline de l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick a été tenue le 18 octobre 2022 pour entendre et juger une plainte reprochant à une membre d'avoir commis une faute professionnelle.

Plus précisément, selon les allégations, la membre n'a pas offert au personnel qui a connu une situation difficile et traumatisante du soutien professionnel appropriés.

En outre, selon les allégations, la membre a fait des observations répréhensibles devant un autre membre du personnel et a menacé de maltraiter le plaignant s'il retournait au milieu de travail. Il semble aussi que la membre ait fait un commentaire désobligeant au sujet de l'apparence physique du plaignant et d'un collègue en les comparant à un groupe racisé.

Qui plus est, toujours selon les allégations, la membre n'a pas respecté des aspects fondamentaux de la gestion liés au respect, à la confiance et à la vie privée.

La membre a avoué de plein gré qu'elle avait commis une faute professionnelle et a dit que des sanctions disciplinaires étaient appropriées.

Ayant conclu que la membre avait commis une faute professionnelle, le Comité de discipline a imposé les sanctions suivantes :

1. une réprimande écrite gardée dans le dossier de la membre ;
2. le paiement d'une amende de 1 500,00 \$;
3. le versement des frais s'élevant à 500 \$;
4. la participation à un cours de perfectionnement professionnel ;
5. la rédaction et la publication d'un résumé de l'affaire disciplinaire sans mention de noms, à des fins de sensibilisation des membres.

2022-10-25

Une audience du Comité de discipline de l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick a été tenue le 25 octobre 2022 pour entendre et juger une plainte reprochant à une membre d'avoir commis une faute professionnelle. Plus précisément, selon les allégations, la membre a accédé de façon inappropriée au système de gestion des dossiers Familles NB.

La membre a avoué de plein gré au Comité de discipline qu'elle avait commis une faute professionnelle et a dit que des sanctions disciplinaires étaient appropriées.

Ayant conclu que la membre avait commis une faute professionnelle, le Comité de discipline a imposé les sanctions suivantes :

1. une réprimande écrite gardée dans le dossier du membre ;
2. le paiement d'une amende de 500,00 \$;
3. un devoir à faire portant sur le perfectionnement professionnel ;
4. la rédaction et la publication d'un résumé de l'affaire disciplinaire sans mention de noms, à des fins de sensibilisation des membres.

Opportunités de formation continue

Certains webinaires ont des coûts associés. Notez que tous les événements étiquetés « ACHIEVE » ou « CTRI » sont éligibles au code de réduction de l'ATTSNB. Pour obtenir le rabais de 15 %, veuillez utiliser le code NBASW15 lors du paiement. Pour plus d'événements d'ACHIEVE, [cliquez ici](#), et pour plus d'événements de CTRI, [cliquez ici](#).

Conférences Connexion

Mamihlapinatapai - Journée conférence sur les jeunes et la santé mentale

DATE: 2 décembre 2022 (8h10 am à 16h30 pm heure de l'Est)

[Cliquez ici pour les détails et pour vous inscrire](#)

Société Santé en français

The Carrefour de l'Offre active: An active offer hub to discover

DATE: 30 novembre 2022 (12h00 heure de l'Est)

[Cliquez ici pour les détails et pour vous inscrire](#)

University of Toronto - Institute for Life Course & Aging (Ressources anglophones)

Advanced Care Planning and Goals of Care Conversations for Older Adults

DATE: 12 janvier - 12 février, 2023

[Cliquez ici pour les détails et pour vous inscrire](#)

Association Canadienne des travailleuses et des travailleurs sociaux (ACTS) (ressources anglophones)

NBASW Webinar: Engaging Clients and their Families in Clinical Work

DATE: 30 novembre, 2022 (11h00 heure de l'Est)

[Cliquez ici pour les détails et pour vous inscrire](#)

Reframing Financial Success: A New Normal for Millennials and Gen Z

DATE: 6 décembre 2022 (11h00 heure de l'Est)

[Cliquez ici pour les détails et pour vous inscrire](#)

Crisis and Trauma Resource Institute (CTRI) (ressources anglophones)

Cognitive Behavioural Therapy

DATE: 19 décembre 2022 (13h00 à 14h00 heure centrale)

[Cliquez ici pour les détails et pour vous inscrire](#)

De-escalating Potentially Violent Situations

DATE: 13 janvier 2023 (13h00 à 14h00 heure centrale)

[Cliquez ici pour les détails et pour vous inscrire](#)

Addictions and Mental Health

DATE: 20 janvier 2023 (13h00 à 14h00 heure centrale)

[Cliquez ici pour les détails et pour vous inscrire](#)

Vicarious Trauma

DATE: 23 janvier 2023 (13h00 à 14h00 heure centrale)

[Cliquez ici pour les détails et pour vous inscrire](#)

Achieve Centre for Leadership (ressources anglophones)

Coaching Strategies for Leaders

DATE: 1 décembre 2022 (13h00 à 14h00 heure centrale)

[Cliquez ici pour les détails et pour vous inscrire](#)

Trauma-Informed Leadership

DATE: 7 décembre 2022 (10h00 à 13h00 heure centrale)

[Cliquez ici pour les détails et pour vous inscrire](#)

Conflict Resolution Skills for Leaders

DATE: 14 décembre 2022 (10h00 à 13h00 heure centrale)

[Cliquez ici pour les détails et pour vous inscrire](#)

Dealing with Difficult People

DATE: 14 décembre 2022 (13h00 à 14h00 heure centrale)

[Cliquez ici pour les détails et pour vous inscrire](#)

Respectful Workplace

DATE: 20 décembre 2022 (13h00 à 14h00 heure centrale)

[Cliquez ici pour les détails et pour vous inscrire](#)

Change Management

DATE: 6 janvier 2023 (10h00 à 13h00 heure centrale)

[Cliquez ici pour les détails et pour vous inscrire](#)

Personality Differences in the Workplace

DATE: 19 janvier 2023 (10h00 à 13h00 heure centrale)

[Cliquez ici pour les détails et pour vous inscrire](#)

Leadership Development

DATE: 24 janvier 2023 (10h00 à 13h00 heure centrale)

[Cliquez ici pour les détails et pour vous inscrire](#)

Avantage membre (retour de congé)

Les membres non-pratiquants peuvent devenir membre praticien à tout moment en communiquant avec le bureau à info@nbasw-attsnb.ca ou au (877) 495-5595 pour payer la différence de cotisation.

Si vous êtes actuellement en congé parental ou en congé d'invalidité de longue durée de six mois ou plus, vous êtes admissible à la prestation de membre à taux réduit à votre retour. [CLIQUEZ ICI](#) pour télécharger le formulaire de vérification de retour de congé à soumettre avant votre date de retour au travail.

Ressources de bien-être



Partout au Nouveau-Brunswick, les travailleurs sociaux fournissent des services essentiels, souvent aux communautés les plus vulnérables. Tout en étendant leur expertise au meilleur de leurs capacités, les travailleurs sociaux doivent constamment favoriser leur bien-être personnel, car la nature de la profession du travail social est exigeante sur le plan émotionnel. Si vous avez une ressource sur le bien-être que vous aimeriez voir incluse dans une prochaine édition du bulletin, veuillez l'envoyer à notre agente de communication à laure.piccetto@nbasw-attsnb.ca

Mieux-être NB

[Cliquez ici pour plus d'information...](#)

Espace mieux-être Canada

[Cliquez ici pour plus d'information...](#)

Postes vacants des comités

L'ATTSNB cherche à combler les postes vacants au sein de certains de nos comités. Veuillez voir ci-dessous pour une liste complète des comités qui ont des postes vacants. Pour postuler à un comité, veuillez envoyer le nom du comité auquel vous souhaitez vous joindre et votre curriculum vitae à info@nbasw-attsnb.ca.

- Comité d'éducation
- Comité d'examen
- Comité consultatif autochtone
- Comité de la pratique, de la déontologie et des normes professionnelles
- Comité de la promotion de la profession
- Comité d'action sociale

Médias sociaux

Facebook



Notre page francophone:

Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick [@ATTSNB](#)



Notre page anglophone:

New Brunswick Association of Social Workers [@NBASW](#)

Twitter



Notre page francophone:

Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick [@TravSocNB](#)



Notre page anglophone:

New Brunswick Association of Social Workers [@NBSocialWorkers](#)

Soumissions au bulletin

Est-ce que vous aimeriez voir quelque chose dans le bulletin de l'ATTSNB? Nous sommes toujours à la recherche d'histoires sur les travailleuses et travailleurs sociaux, des événements et plus encore. Si vous avez quelque chose à ajouter, veuillez envoyer un courriel à laure.piccetto@nbasw-attsnb.ca avec le sujet « Bulletin »

Le saviez-vous?

Les membres de l'ATTSNB sont également membres de l'Association canadienne des travailleuses et des travailleurs sociaux (ACTS).

Grâce à l'adhésion à l'ACTS, les membres de l'ATTSNB ont accès au programme d'assurance responsabilité offert par le groupe BMS.

Obtenez plus d'informations sur cet avantage de membre et faites une demande de couverture [ICI](#)

